

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 23 MARS 2023**

DEL-2023-88

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars, à 14 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 16/03/2023, s'est réuni 'Salle de réunion - Bât. Le Carat' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, MERMIER, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, CHASSAGNE, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, JACQUES, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, GYSELINCK, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE.

MM. BOISIER, BOUVARD, DEAGE, GILLET, MATHIAN, OBERLI, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHEVALLOT, LOUVEAU, MALOSSE, SCOTTON, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 25
Présents : 12
Représentés par mandat : 4

Objet : APPORT PARTIEL D'ACTIFS DE LA SOCIETE COLAS RHÔNE-ALPES AUVERGNE VERS LA SOCIETE COLAS FRANCE - AVENANTS DE TRANSFERT POUR DIVERS MARCHES DE TRAVAUX

Exposé du Président,

Par plusieurs courriers réceptionnés en 2021, l'entreprise COLAS RHÔNE-ALPES AUVERGNE a informé le SYANE d'une opération de réorganisation interne du Groupe COLAS, aboutissant à l'apport partiel d'actifs de la société COLAS RHÔNE-ALPES AUVERGNE vers la société COLAS FRANCE.

Cette fusion est effective au 31 décembre 2020.

L'entreprise COLAS FRANCE se substitue donc à l'entreprise COLAS RHÔNE-ALPES AUVERGNE pour l'exécution des marchés en cours dont COLAS RHÔNE-ALPES AUVERGNE était titulaire.

Il y a donc lieu de signer un avenant pour chacun des marchés suivants, afin de prendre en compte cette modification de titulaire :

Marché	Ancien titulaire	Nouveau titulaire
ME 20264 <i>Groupement de commandes</i> Travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications - Commune de CLUSES - Aménagement Rue des Iles Tranche 2 - Lot 3B	COLAS RHÔNE-ALPES AUVERGNE	COLAS FRANCE

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver les avenants proposés,
2. à autoriser le Président à les signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE